



# LA GAZETTE DE GUILCOURT

BULETIN COMMUNAL D'INFORMATION

N° 219

Décembre 2004



## *Le Mot du Maire*

Cela se manifeste déjà dans les villages environnants : de nombreuses nouvelles maisons se construisent et la population des villages augmente sensiblement : cela oblige à prévoir un redimensionnement des équipements communaux et intercommunaux : voirie, assainissement, établissements scolaires et dont les coûts de fonctionnement sont en partie à la charge du budget communal.

Dans sa démarche de réflexion sur la politique d'urbanisme communale, le Conseil Municipal s'est doté d'une ressource financière nouvelle en instituant une Taxe Locale d'Équipement qui sera perçue auprès des propriétaires qui construiront une maison neuve ou qui reconstruiront un bâtiment existant : cette taxe est déjà instaurée dans des villages, qui comme Aguilcourt, sont situés à proximité d'une grande ville et qui subissent alors une forte pression foncière : il est paru normal aux Conseillers que les nouveaux habitants du village contribuent ainsi au financement de l'extension des équipements communaux induite par l'augmentation démographique du village.

Depuis plus de vingt ans, les enfants du village bénéficiaient en fin d'année d'une bien sympathique animation organisée par l'association de loisirs et à laquelle la commune apportait son soutien financier : généralement cela consistait en une séance de cinéma à Reims pour découvrir le dernier dessin animé de Disney : bien des jeunes aguilcourtois avaient, à cette occasion, pris le train et découvert une salle de cinéma pour la première fois.

Cette année, cette initiative n'a pas été renouvelée... Je le déplore, même si je peux comprendre la démotivation des bénévoles des associations devant le manque d'adhésion des habitants aux manifestations qu'ils organisent. Le tissu associatif est indispensable à la vie d'un village, il faut veiller à le préserver et à le valoriser. Je souhaite votre compréhension et votre soutien.

Jean-Marc LE GOUELLEC

Le Maire et les Conseillers Municipaux vous  
présentent leurs Meilleurs Vœux de santé, de  
bonheur et de prospérité pour l'année nouvelle.

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 décembre 2003**

Tous les conseillers présents

### POLITIQUE D'URBANISME (SUITE)

La Commune a sollicité Aisne Habitat pour l'élaboration de la carte communale. Le Maire rencontrera prochainement la chargée de mission de cet établissement.

### INSTAURATION D'UNE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

La taxe locale d'équipement a été instituée par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Elle procure aux collectivités bénéficiaires, communes ou établissements publics intercommunaux des ressources qui permettent de satisfaire aux dépenses d'équipement que le développement urbain génère.

La taxe locale d'équipement est une taxe de nature fiscale qui est due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiment.

Le montant de la taxe locale d'équipement est le produit de la surface hors œuvre nette créée à l'occasion du projet par le taux fixé par la collectivité locale par la valeur forfaitaire en euros au m<sup>2</sup> prévue selon la catégorie de la construction.

Son montant doit être versé en deux fractions égales, le premier versement intervenant à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation de construire, le second versement étant exigible à l'expiration d'un délai de 36 mois à compter de la même date.

Les services de la Direction Départementale de l'Équipement sont chargés du calcul, de la préparation des décomptes et de leur envoi auprès du trésor public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à la majorité des membres présents :

- la création d'une taxe locale d'équipement au taux de 2%.

Cette taxe est due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiment. Son produit sert à financer la réalisation d'équipement public de la commune.

### CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE D.D.E. POUR TRAVAUX

Le Maire a présenté un projet de convention de maîtrise d'œuvre entre la Commune et la Direction Départementale de l'Équipement, concernant les travaux d'aménagement de la traverse du village. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 370.000 euros H.T. Une proposition de forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre, d'un montant de 31.000 euros, a été présentée au Conseil municipal. Les Conseillers, à la majorité des membres présents, décident :

- de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.E. de l'Aisne,
- et d'accepter le montant de l'étude préliminaire (1.400 euros) et de l'avant-projet (4.650 euros), en ne souhaitant pas approuver le montant des autres éléments de mission (Projet, Assistance aux contrat de travaux, Etude d'exécution, Direction de l'exécution de travaux, Assistance aux opérations de réception), tant que le projet ne sera pas plus précisément défini.

### PROGRAMME D.G.E. 2004

Le Conseil Municipal d'Aguilcourt, après en avoir délibéré, sollicite l'aide de l'Etat pour l'achat de mobilier de bureau, en demandant une subvention au titre de la D.G.E 2004 , à un taux de 30 à 55 % du montant H.T du prix du matériel. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget de la commune sur ses fonds libres.

**Taux de subvention demandé : 30 à 55%**

**Montant H.T : 753,50 Euros soit T.T.C. : 901.18 Euros**

Le Conseil Municipal d'Aguilcourt, après en avoir délibéré, sollicite l'aide de l'Etat pour l'éclairage public de la rue du moulin en demandant une subvention au titre de la D.G.E 2004 , à un taux de 30 à 55 % du montant H.T du prix du matériel. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget de la commune sur ses fonds libres.

**Taux de subvention demandé : 30 à 55%**

**Montant H.T : 3.105,68 Euros soit T.T.C. : 3.714,39 Euros**

## VENTE 9 RUE J. FENAUX - EXERCICE DROIT DE PREEMPTION

Le Maire a informé les Conseillers des résultats de la vente par adjudication des biens immobiliers sis au 9, rue Julien Fenau. La Z.A.D. du centre permet l'exercice d'un droit de préemption sur ces biens.

A la majorité des membres présents, les Conseillers ont renoncé à l'exercice du droit de préemption sur la maison cadastrée AB 286 et AB 288. Le prix de vente de cette maison est de 47.000 euros hors frais, soit 52.814,69 euros frais inclus).

A la majorité des membres présents, les Conseillers ont renoncé à l'exercice du droit de préemption sur le terrain à bâtir cadastré AB 283, 285, 287 et 290, d'une superficie de 1.063 m<sup>2</sup>. Le prix de vente de ce terrain est de 36.000 euros hors frais, soit 40.637,66 euros frais inclus).

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt, à l'unanimité des Membres présents ont donné un avis défavorable à la demande de subvention émanant de l'Association Handisport Chaunoise,

Et ont décidé à l'unanimité d'allouer une subvention de 50 euros à la Prévention routière.

## INFORMATIONS

### SYNDICAT SCOLAIRE

Thierry FENAU, Délégué de la Commune auprès du Syndicat scolaire, a fait par des délibérations du Conseil syndical au cours duquel il a été évoqué une augmentation des participations communales de 10 % et des problèmes de discipline dans le car de ramassage. Le Conseil syndical est également sensibilisé aux problèmes que risque de poser rapidement l'augmentation démographique des communes du Syndicat.

**Prochaine séance :** Vendredi 9 Janvier 2004 à 20 h.

## COLIS DE NOËL

*Comme chaque année, les personnes âgées de la commune ont reçu un colis de Noël de la part du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal, au nom de tous les habitants de la commune.*

*Nous adressons à nos aînés nos meilleurs vœux de bonne santé et une Bonne Année 2004.*

## NOUVEAUX ARRIVANTS

M. Michel Lemoine s'est installé il y a quelques mois au 2 de la rue du Moulin ; il a 4 enfants : Fanny (10ans), Quentin (9 ans), Benjamin(7 ans et Laury (3 ans).

Mme Estelle BRUA habite désormais au 61, rue Marcel Boucton avec ses deux fils, Aurélien (14ans)et Ornelle (12 ans)

Nous adressons la bienvenue à ces nouveaux habitants.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales de la commune ont la possibilité de le faire en se présentant à la Mairie jusqu'au 31 décembre 2003.

L'intéressé doit présenter :

- une pièce attestant de son identité et de sa nationalité française (carte nationale d'identité, livret de famille, fiche d'état civil, passeport même périmé)

- une pièce attestant de son attaché à la commune, en tant que résidant ou contribuable.

Les jeunes qui ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2004 seront inscrits d'office.

## ÉTAT CIVIL



Samedi 20 décembre, **Jean-Baptiste CAGNIART** et **Lavinia ION** se sont unis devant Monsieur le Maire.

Jean-Baptiste a accompli, en temps qu'ingénieur, une mission d'étude de quatre années en Roumanie et y a rencontré sa future épouse. Le jeune couple va maintenant résider en France.

Nous adressons aux jeunes mariés nos vœux les plus chaleureux, aux parents M. et Mme Thierry Cagniart et aux grands parents M. et Mme Jacques Cagniart nos sincères félicitations.



Mercredi 17 décembre, une quinzaine d'enfants a répondu à l'invitation des animatrices de la Bibliothèque afin de participer à un **Atelier de Noël**, dans la salle communale : ont ainsi été réalisées des décorations de Noël, des cartes de vœux ; pour récompenser le travail fourni, tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un bon chocolat chaud et des gâteaux.



Le Comité des Fêtes d'Aguilcourt organise,  
le **SAMEDI 7 FEVRIER 2004**  
un **DINER DANSANT**

animé par l'orchestre TROMPETISSIMO  
à la salle des fêtes de Guignicourt